



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Avis de construction

Requérants :	Florence et Kevin Sifkovits, Bas du Village 7, 2536 Plagne
Auteur du projet :	Aude Bouimarine, architecte HES, chemin des Pins 26, 2503 Bienne
Propriétaires fonciers :	Florence et Kevin Sifkovits, Bas du Village 7, 2536 Plagne
Projet :	Création de deux appartements, installation d'une PAC, modification d'ouvertures en façade sis sur parcelle no. 66, Bas du Village 5 à Plagne, zone village ancien.
Genre de construction :	Fenêtres en PVC/alu, finition alu couleur bronze-brun, portes du local de bricolage du rez-de-chaussée en bois, lames horizontales ou verticales mélèze teinte naturelle, porte extérieure du rez-de-chaussée accès appartement en panneau plein alu teinte bronze-brun.
Objet protégé :	---
Dimensions :	Selon plans déposés

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Le conseil municipal

2536 Plagne, le 28 janvier 2020